**Annexe 1** - Méthodologie relative à l’organisation et à la conduite du stage dans le cadre des programmes de licence et de master

**CONVENTION-CADRE**

**No......... à UTCB / No. ......... à................................................**

Concernant le stage dans le cadre du programme de licence/master de............................................

La présente Convention-cadre est établie entre :

|  |  |
| --- | --- |
| Faculté |  |

de l’Université Technique de Constructions de Bucarest, ayant le siège en București, téléphone +40 21 242.12.08, web: https://utcb.ro/, en tant qu’organisateur de pratique représenté par :

|  |  |
| --- | --- |
| Doyen |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Partenaire de stage |  |

qui a pour objet principal d’activité des constructions avec un code CAEN actif :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Cod CAEN (principal) |  | localité |  | téléphone |  |
| e-mail |  | représentant légal |  | qualité |  |

et

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| L’étudiant |  | citoyen |  | inscrits à l’année universitaire |  |
| date de naissance |  | faculté |  | année d’étude |  |
| série |  | groupe |  | no. matricule |  | téléphone  |  | e-mail |  |

Art.1 Objet de la Convention-cadre

L’accord-cadre établit la manière dont le stage est organisé et réalisé afin de consolider les connaissances théoriques et de former des compétences pratiques, afin de les appliquer conformément à la spécialisation pour laquelle l’étudiant est formé.

Le stage est effectué par l’étudiant afin d’acquérir les compétences professionnelles mentionnées dans la fiche de discipline pratique, qui est corrélée au plan de stage qui fait partie intégrante de cet accord-cadre.

Les modalités du stage et le contenu du stage sont décrits dans le présent Accord-cadre et dans le plan de stage en annexe.

Art.2 Statut d’étudiant

L’étudiant reste, tout au long du stage de formation pratique, étudiant/étudiant en master de l’UTCB.

Art.3 Durée et période du stage

Le stage aura une durée établie en fonction du programme d’études.

La période du stage est selon la structure de l’année académique en cours à partir de .............................. jusqu’à ................................, le dernier jour étant consacré au colloque des stages.

Art.4 Paiement et obligations sociales

L’étudiant ne peut prétendre à un salaire du partenaire de stage, sauf si l’étudiant a le statut de salarié.

Le partenaire de stage peut toutefois accorder à l’étudiant une indemnité, une gratification, une prime ou des avantages en nature, selon la législation en vigueur.

Art.5 Responsabilités de l’étudiant

L’étudiant a l’obligation de respecter l’horaire de travail établi pendant le stage et d’effectuer les activités spécifiées par le tuteur conformément au plan de stage, dans le respect du cadre légal concernant leur volume et leur difficulté. Pendant le stage, l’étudiant se conforme au règlement intérieur du partenaire de stage.

En cas de non-respect de ces règlements, le superviseur du partenaire de stage se réserve le droit d’annuler l’accord-cadre, après avoir préalablement écouté le point de vue de l’étudiant et du tuteur et informé la Faculté où l’étudiant est inscrit et après avoir reçu la confirmation de la réception de cette information. Cette situation conduit à la reprise du stage et à la tenue d’un nouveau colloque d’évaluation au cours de la prochaine année universitaire.

L’étudiant a l’obligation de se conformer aux règles de santé et de sécurité au travail qu’il a apprises de son partenaire de stage avant le début du stage.

L’étudiant s’engage à ne pas utiliser, en aucun cas, les informations auxquelles il a accès pendant le stage sur son partenaire de stage ou ses clients, afin de les communiquer à un tiers ou de les publier, même après la fin du stage, sauf avec le consentement du partenaire de stage respectif.

Art.6 Responsabilités du partenaire de stage

Le partenaire de stage établira un tuteur pour le stage, choisi parmi ses propres employés. A l’issue du stage, le tuteur remplira une fiche d’évaluation (annexe au présent contrat-cadre). En cas de non-respect par l’élève, le tuteur prendra contact avec l’enseignant superviseur, en appliquant des sanctions conformément aux lois et règlements en vigueur.

Avant le début du stage, le partenaire a l’obligation de former l’étudiant sur les règles de santé et de sécurité au travail, conformément à la législation en vigueur. Parmi ses responsabilités, le partenaire de stage prendra les mesures nécessaires pour la sécurité et la santé au travail de l’étudiant, ainsi que pour la communication des règles de prévention des risques professionnels. Le partenaire de stage doit fournir à l’étudiant tous les moyens nécessaires à la réalisation des activités précisées dans le plan de stage.

Le partenaire de stage a l’obligation d’assurer à l’étudiant l’accès gratuit au service de médecine du travail, pendant la formation pratique.

Après la réussite du stage, le partenaire de stage accordera à l’étudiant, sur demande, un certificat de constatation.

Art.7 Obligations de l’organisateur du stage

L’organisateur du stage désigne un enseignant superviseur, chargé de planifier, d’organiser et de superviser le déroulement de la formation pratique. L’enseignant superviseur, en collaboration avec le tuteur désigné par le partenaire de stage, établit les activités qui font l’objet du stage de formation pratique.

Si le déroulement de la stage pratique n’est pas conforme aux engagements pris par le partenaire de stage dans le cadre de la présente convention, le chef de l’établissement d’enseignement supérieur (organisateur de stage) peut décider d’interrompre le stage de formation pratique conformément à la convention-cadre, après en avoir informé au préalable le superviseur du partenaire de stage et après avoir reçu la confirmation de réception de cette information.

Art.8 Personnes désignées par l’organisateur du stage et le partenaire de stage

Tuteur (la personne qui sera responsable de l’étudiant au nom du partenaire de stage) :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom et prénom |  | fonction |  |
| téléphone |  | e-mail |  |

L’enseignant superviseur, chargé de suivre le déroulement du stage pour le compte de l’organisateur du stage :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom et prénom |  | fonction |  |
| téléphone |  | e-mail |  |

Art.9 Rapport sur la période de formation en vol

Pendant le stage, le tuteur et l’enseignant superviseur suivront et évalueront l’élève en permanence. Tant le niveau d’acquisition des compétences professionnelles que le comportement et la manière d’intégration de l’étudiant dans l’activité du partenaire de stage (discipline, ponctualité, responsabilité dans la résolution des tâches, respect du règlement intérieur du partenaire de stage) seront suivis et évalués.

À la fin du stage, l’étudiant prépare un rapport de stage, également approprié par le tuteur au nom du partenaire de stage. Le rapport et la fiche d’évaluation complétée par le tuteur serviront de base à la notation de l’étudiant selon la *Méthodologie concernant l’organisation et la conduite du stage au sein des programmes de licence et de master.*

Art.10 Santé et sécurité au travail. Protection sociale de l’étudiant

Dans le cas de stages à l’étranger, l’étudiant joint à ce contrat la preuve d’assurance médicale valable pendant la période et sur le territoire de l’État où se déroule le stage.

Le partenaire de stage a l’obligation de respecter les dispositions légales relatives à la santé et à la sécurité de l’étudiant au travail pendant le stage.

L’étudiant bénéficie d’une protection sociale selon la législation en vigueur. En conséquence, conformément aux dispositions de la loi n°. 346/2002 sur l’assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, avec des modifications et des achèvements ultérieurs, l’étudiant bénéficie de la législation relative aux accidents du travail tout au long de la formation pratique.

En cas d’accident impliquant le stagiaire, que ce soit pendant le travail ou lors des trajets domicile-travail, le stagiaire s’engage à notifier l’accident survenu à l’assureur et à l’organisateur du stagiaire.

Composé de 4 (quatre) exemplaires, un pour chaque partie, signés le .................................

|  |  |
| --- | --- |
| Université technique de construction de Bucarest |  |
| Recteur |  |
| Faculté  |  |  |
| Doyen |  |
| Partenaire de pratique |  |  |
| Fonction |  | Nom et prénom  |  |
| Etudiant  |  |  |

J’ai pris conscience :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Enseignant superviseur |   |  |
| Fonction |  | Département |  |
| Tuteur |  |  |
| Fonction |  |